

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 12

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

■ Col Hervé de Weck



«Le Pays Vaudois»

octobre, 1998

Quand les militaires sont en avance sur les politiques!

Jean-Luc Piller, chef du Service d'information des Forces terrestres et vice-président de l'UDC Suisse, consacre deux pages aux changements qui se préparent dans le domaine de la politique de sécurité; il fait de la bonne information... Il y a eu le rapport de la Commission Brunner, le contre-rapport de Christoph Blocher, la publication des résultats de la procédure de consultation lancée par le Département d'Adolf Ogi, enfin les lignes directrices du Conseil fédéral pour le *Rapport sur la politique de sécurité 2000*. «Sur ces vagues, l'embarcation du citoyen-soldat de milice (...) a parfois quelque peine à garder son cap» et ce ne sont pas les grands médias qui lui fournissent de quoi faire le point.

L'organisation de l'Armée suisse XXI n'est pas encore fixée, ni ses missions. Seules les bases pour l'établissement du *Rapport sur la politique de sécurité* existent, qui vont permettre de respecter le délai fixé, soit le printemps 1999. Ensuite, la balle sera dans le camp des militaires qui établiront les plans directeurs de l'armée et de la protection de la population.

Le rapport Brunner est largement plébiscité. Selon les lignes directrices du Conseil fédéral, la sécurité de la Suisse passe par la coopération; le système de milice doit perdurer; la sécurité du pays coûtera toujours cher; avec les restrictions du budget militaire, on a atteint une limite qu'il ne faut pas dépasser, la crédibilité de l'armée étant en jeu. «Cette politique d'ouverture, écrit Jean-Luc Piller, les militaires l'ont comprise. Et si les politiciens

incitaient le peuple à suivre cet exemple d'évolution, de modernité? Cela devient, pour notre pays, une question de survie.»

«L'officier neuchâtelois»

août et octobre, 1998

Attentat au sarin dans le métro de Tokyo

Le matin du 20 mars 1995, 5 équipes de 2 personnes montent à bord de wagons des trois principales lignes du métro de Tokyo. Tandis que l'un fait le guet, l'autre place un paquet enveloppé de papier journal sur le porte-bagages ou le plancher et transperce, avec une pointe fixée au bout d'un parapluie, les sacs de plastique qu'il contient, afin que deux substances entrent en contact, produisant du sarin... 12 personnes sont mortes, plus de 5500 sont blessées. Au cours des semaines suivantes, jusqu'au tiers des forces de police ainsi que de nombreuses unités militaires sont mobilisés pour retrouver les auteurs de cet attentat et empêcher d'autres actes du même genre.

Plus de trois ans après, déplore le Lt-col EMG Lüthy, qui s'en souvient? Et d'autres bombes dans les poubelles ou les consignes de gare? Et des nouveaux risques? «Terrible époque dans laquelle n'existe que l'immédiat émotif, vite publié (ou donné en pâture?), très vite oublié pour ne pas faire de vagues.»

Le temps des capitaines...

Dans son éditorial, le rédacteur en chef de *L'officier neuchâtelois* écrit: «Quelle que soit l'organisation future de nos forces de défense, le capitaine en constituera la pièce maîtresse.» Si la formation

future des commandants d'unité ne soulève aucune crainte, il n'en va pas de même de leur sélection basée sur le volontariat. Aujourd'hui, les capitaines sont plus difficiles à trouver qu'hier ou avant-hier. Saura-t-on trouver les arguments capables de susciter des « vocations » ? Voici les propositions que le rédacteur en chef de *L'officier neuchâtelois* lance dans le débat :

– La fonction de chef militaire pourrait représenter une proportion du poste de travail civil et être rémunérée comme telle.

– Indemnisation des chefs militaires sur le modèle de celle des parlementaires.

– Un certain nombre de places de travail, dans la fonction publique et les entreprises assimilées, sont réservées aux chefs militaires, ce qui permettrait d'assurer leur remplacement pendant leurs périodes de service.

– Financement partiel des études de candidats valables qui s'engagent alors à assumer un commandement et à faire les écoles nécessaires.

« Vox »

30 septembre, 1998

La Suisse et le Partenariat pour la paix. Neutralité armée ? Oui, mais...

Sur 16 pages, *Vox*, l'hebdomadaire militaire belge, en consacre quatre, très positives, à la Suisse, sa neutralité, sa politique de défense dont les racines remontent, écrit Jean-Marc Bolle, à la défaite de Marignan en 1515. Depuis l'époque napoléonienne, aucune armée n'a occupé la Suisse, mais ce privilège a été payé par la faculté de faire face à la menace dans les plus brefs délais. Depuis la fin de la guerre froide, l'organisation militaire suisse a été revue à la baisse sans perte d'efficacité.

« Un alpage dans les montagnes suisses. Une sirène retentit dans la vallée. Le fermier occupé lâche sa fourche et s'encourt vers la ferme. Il enfiler un uniforme gris et se munit de son fusil d'assaut. Il se précipite vers la grange et en ressort aux commandes d'un petit véhicule blindé. » A l'époque des attaques du Congrès juif mondial et du sénateur

D'Amato, une telle évocation, genre image d'Epinal, fait penser à *La place de la concorde suisse* du journaliste américain John MacPhee !

La Suisse est un pays neutre. Pourtant, depuis la chute du Mur de Berlin, cette neutralité est remise en question. De nouvelles menaces amènent les autorités à envisager une collaboration plus active avec les voisins et les institutions internationales. La neutralité ne doit en aucun cas devenir un obstacle à la sécurité en isolant le pays sur la scène internationale. La Confédération helvétique multiplie les participations aux missions de l'ONU, elle adhère au Partenariat pour la paix de l'OTAN et réorganise même ses forces armées. Jean-Marc Bolle rappelle avec pertinence que ces réformes ont suscité de vives discussions dans l'opinion suisse et que, par exemple, le refus des Casques bleus remonte à une votation populaire. A l'avenir, « les débats et les votations risquent encore de s'avérer passionnants. »

Les Nouvelles du GRIP

3/1998

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), dont le site Internet est <http://www.grip.org>, publie chaque trimestre un bulletin d'information dans lequel on trouve des études intéressantes sur la situation politico-militaire et le rapport des forces. « Qu'en est-il de la sûreté nucléaire en Russie à l'heure de la déstabilisation », se demande André Dumoulin. « Les armes nucléaires russes sont placées à un moins grand niveau d'alerte que les forces nucléaires américaines, aboutissant dès lors à une série de procédures plus longues et plus contraignantes en cas (...) de mise en alerte. » Surtout, on trouve dans ce bulletin de nombreux comptes rendus sur les publications du GRIP, essentiellement consacrées aux points chauds du globe, à la sécurité internationale, à la politique de la France et de la Belgique en Afrique. Signalons que Michel Wautélet vient de sortir au GRIP *Les Cyberconflits, Internet autoroutes de l'information et cyberspace. Quelles menaces ?*

H. W.